

Juin 1939

No 305

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE
PUBLICATION MENSUELLE

L'ÉGLISE

et les grands problèmes de l'heure présente

PAR

S. Exc. Mgr CARTON DE WIART

Evêque auxiliaire de Malines

BIBLIOTHEQUE

ACADEMIE DE QUÉBEC

2410, CHEMIN STE-FOY

QUÉBEC

NOTRE DERNIER APPEL

POUR UNE SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE

Prix: 15 sous

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE
MONTRÉAL

Direction :
SÉCRÉTARIAT DE L'É. S. P.
1961, RUE RACHEL EST

Administration :
L'ACTION PAROISSIALE
4260, RUE DE BORDEAUX

1939

TOUS DROITS RÉSERVÉS



PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.)

(Abonnement: \$1.50 par an)

1A. L'Ecole Sociale Populaire.	
2. L'Organisation ouvrière dans la province de Québec (2 ^e édition, 1913).	Arthur SAINT-PIERRE
15. L'Encyclique « <i>Rerum novarum</i> »	S. S. LÉON XIII
18-19. Contre l'alcool	Dr Joseph GAUVREAU
20-21. Un catholique social: Frédéric Ozanam.	Abbé GOUIN, P. S. S.
24. Le Clergé et les études sociales.	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
30. L'Utopie socialiste — I.	XXX
31. Le Val des Bois.	DOMBRAY-SCHMITT
33. Les Ecoles maternelles	R. P. DALY, C. SS. R.
36-37. Le Devoir social	Arthur SAINT-PIERRE
40. Les Syndicats socialistes et neutres.	R. P. TRUDEAU, O. P.
46. A propos d'immunités	R. P. GONTHIER, O. P.
48-49. Leçons pratiques d'action sociale catholique.	R. P. RUTTEN, O. P.
51. Les Avantages de l'Agriculture.	R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
53-54. Le Règne social du Sacré Cœur.	Abbé GOUIN, P. S. S.
55. Le Comptoir coopératif.	Anatole VANIER
59. Le Clergé et les œuvres sociales.	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
62-63-64. Vers les terres neuves.	R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
76. Nos errements agricoles.	R. P. Edgar COLCLOUGH, S. J.
86. Le Problème social et sa solution.	Abbé Edmour HÉBERT
87. Les Semaines sociales	E. S. P.
88-89. De l'Internationalisme au Nationalisme	Alfred CHARPENTIER
91. L'Action sociale.	Antonio PERRAULT
92-93. La Grève et l'enseignement catholique.	R. P. VILLENEUVE, O. M. I.
94. Programme d'action sociale.	Edouard MONTPETIT
96. L'Organisation professionnelle.	Mgr L.-A. PÂQUET
97. Syndicats patronaux.	Abbé Emile CLOUTIER
100. Le Salaire	Abbé Edmour HÉBERT
102. La Question des chemins de fer	XXX
103. Les Caisses Desjardins; œuvre sociale	Wilfrid GUÉRIN
105. L'Organisation ouvrière catholique au Canada	E. S. P.
106. Réformes scolaires.	E. S. P.
107. Le Travail du dimanche dans notre industrie.	Mgr Eugène LAPOINTE
108. La Gaspésie	J. W.
110. La Société catholique de Protection	E. S. P.
111. Le Problème des narcotiques au Canada.	Olivier CARIGNAN
112. Le Charbon au Canada.	Paul CHARTIER, S. J.
113-114. Le Nord qui s'ouvre	R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
115. Les Trois Etapes de la question ouvrière.	Abbé Edmour HÉBERT
116-117. Dans les chantiers.	R. P. J.-A. DESJARDINS, S. J.
118. La Mortalité infantile	Dr Joseph GAUVREAU
120-121. Le Chômage	Gérard TREMBLAY
122. L'Eucharistie et la question sociale.	R. P. Léo BOISMENU, S. S. S.
124. Le Patriotisme	S. G. Mgr LAFLECHE
125. L'Apprentissage.	E. S. P.
126-127. Notre problème agricole.	Charles GAGNÉ
128. Les Forces hydrauliques	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
129. L'Art ménager	Abbé Arm. BEAUREGARD
130. Le Domaine rural canadien.	Georges BOUCHARD
131. Les Paysans de France.	Georges BOUCHARD
132. La Jeune Fille et les œuvres de charité	R. P. Adélarde DUGRÉ, S. J.
133-134. Peur et contre le tabac	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
135. Vers l'émancipation économique.	G.-E. MARQUIS
136-137. Le Travail de nuit dans les boulangeries.	XXX
138. Expansion industrielle dans le Québec	G.-E. MARQUIS
139. Le Logement et la santé.	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
140. L'Education de la Justice.	R. P. Louis LALANDE, S. J.
141. Le Nationalisme ou Régimentation	R. P. J. SALSMANS, S. J.
142. L'Actionnariat syndical	Max. TURMANN
143. Le Conseil national d'Education	C.-J. MAGNAN
144. Les Jeunes d'autrefois. Jeunes d'aujourd'hui.	R. P. Maurice H.-BEAULIEU, S. J.
145. Les clairieurs canadiens-français.	R. P. Adélarde DUGRÉ, S. J.

Notre dernier appel

Un des phénomènes les plus étonnants de notre époque, me faisait remarquer l'an dernier, à Rome, un haut personnage, c'est l'inconscience quasi générale de ceux qu'on appelle les bien-pensants.

Presque tous les pays sont menacés à l'heure actuelle de révolution. Les foules aigries se laissent séduire par le mirage du socialisme, quand ce n'est pas du communisme. Pour apaiser ces âmes endolories et éviter les catastrophes imminentes, il suffirait de quelques vraies réformes. Mais combien se rendent compte du danger qui les menace? Combien surtout sont prêts aux sacrifices nécessaires pour sauver leurs richesses et même leur vie?

Ces constatations me revenaient à l'esprit en classant le courrier qui depuis un mois m'apporte, de jour en jour, la réponse à l'appel lancé par l'Ecole Sociale Populaire.

Sans doute, des générosités se sont révélées, bien touchantes parfois, et dont je garde une reconnaissance émue; sans doute aussi il en est plusieurs pour qui les charges familiales sont lourdes, et que la nécessité empêche de faire le geste qu'ils désireraient.

Mais, ces cas mis à part, combien restent nombreux ceux qui pourraient aider à la diffusion de la doctrine sociale de l'Église et qui s'y refusent, parce qu'ils n'en saisissent pas l'opportunité, parce qu'ils ne réalisent pas de quelle catastrophe, seule, cette doctrine peut sauver notre pays.

La preuve? Voyez les dons importants faits à nos œuvres de charité, l'aide considérable accordée à ces institutions admirables qui se penchent, pour les soulager, sur toutes les misères: indigence, infirmité, enfance malheureuse, vieillesse sans secours...

Chaque année on est étonné devant les résultats obtenus. Non, notre peuple ne se refuse pas à donner. Il est même généreux. Et si nos œuvres d'éducation sociale, de redressement intellectuel et moral ne reçoivent pas davantage, la vraie raison, c'est qu'on ne comprend pas suffisamment leur rôle, c'est qu'on ignore le mal qu'elles veulent guérir, qu'on ne se rend pas compte de son étendue et de sa profondeur.

Un mal physique, c'est apparent; une plaie purulente, cela se voit, se sent, se touche. Mais un mal social, mais des plaies d'âmes que l'injustice a creusées, mais la haine qui bout dans des cœurs ulcérés, il faut, pour s'en apercevoir, des regards observateurs et qui sachent voir autre chose que le spectacle réjouissant du bien-être qui les entoure.

Pie XI a écrit dans l'encyclique *Divini Redemptoris*: « Il est indispensable d'étudier et de faire connaître toujours davantage les problèmes sociaux à la lumière de la doctrine de l'Église, et sous l'égide de l'autorité établie par Dieu dans l'Église. Si la conduite de certains catholiques a laissé à désirer dans le domaine économique et social, la cause en fut souvent que ces catholiques ne connaissaient pas assez, n'avaient pas assez médité les enseignements des Souverains Pontifes sur ce sujet. Aussi est-il absolument nécessaire de développer dans toutes les classes de la société une formation sociale plus intense, en rapport avec les degrés divers de culture intellectuelle, et de n'épargner aucun soin, aucune industrie pour assurer aux enseignements de l'Église la plus large diffusion, surtout parmi la classe ouvrière. Que les esprits soient éclairés par la sûre lumière de la doctrine catholique; que les volontés soient inclinées à la suivre et à l'appliquer, comme norme de la vie morale... »

N'épargner aucun soin, aucune industrie pour assurer aux enseignements de l'Église la plus large diffusion: tout le programme de l'École Sociale Populaire est là.

Cette diffusion par tous les moyens est nécessaire, déclare le Pape. C'est donc à son appel que nous marchons, c'est pour obéir à ses directives clairvoyantes et détourner de notre pays les catastrophes qui le menacent. « Si l'on ne se décide enfin, chacun pour sa part, écrit encore Pie XI en parlant du programme social de Léon XIII, à le mettre sans délai à exécution, on n'arrivera pas à défendre efficacement l'ordre public, la paix et la tranquillité de la société contre l'assaut des forces révolutionnaires. »

Une œuvre qui s'efforce ainsi de faire passer dans la pratique ces graves enseignements du Souverain Pontife ne mérite-t-elle pas de recevoir quelque aide, de ceux-là surtout qui bénéficieront, par eux-mêmes ou dans leurs enfants, de son travail, qui jouiront de la paix sociale à laquelle elle aura si efficacement contribué ?

Mais nous ne pouvons nous attarder davantage à cette sollicitation. Les œuvres nous pressent. C'est la période d'été avec ses journées sociales, ses congrès, ses semaines d'étude. Cet appel sera donc notre dernier mot.

Nous avons confiance qu'on y répondra généreusement. Et sans tarder. Si le Pape ne s'est pas trompé, demain il sera vraiment trop tard.

Joseph-Papin ARCHAMBAULT, S. J.,
Directeur de l'École Sociale Populaire

Pour une société chrétienne

L'APPEL DES LAÏCS

L'École Sociale Populaire existe depuis près de trente ans. Elle n'a cessé, durant ces années, de poursuivre la tâche que lui ont assignée ses fondateurs: diffuser la doctrine sociale de l'Église et travailler à refaire une société vraiment chrétienne, fondée sur la collaboration des classes et l'esprit de justice et de charité.

L'École Sociale Populaire voudrait donner à son œuvre un nouvel élan. Elle a besoin d'aide pécuniaire. Répondons généreusement à son appel. C'est pour le plus grand bien de notre pays qu'elle travaille.

THIBAudeau RINFRET, juge à la Cour suprême.

CHARLES BOURGEOIS, sénateur.

ANATOLE CARIGNAN, ministre.

CHARLES-ÉDOUARD DORION, juge à la Cour d'Appel.

MAXIME RAYMOND, député.

CHARLES-AUGUSTE BERTRAND, député, ancien ministre.

Dr PHILIPPE HAMEL, député.

ADHÉMAR RAYNAULT, député.

PAUL GOUIN, ancien député.

ÉDOUARD MONTPETIT, secrétaire de l'Université de Montréal.

ESDRAS MINVILLE, directeur de l'École des Hautes Études commerciales.

Colonel HENRI DESROSIERS, industriel.

LÉON-MERCIER GOUIN, professeur à l'Université de Montréal.

J.-ALFRED BERNIER, ancien président de l'Association catholique des Voyageurs de commerce.

LÉO PELLAND, professeur à l'Université Laval.

MAXIMILIEN CARON, professeur à l'Université de Montréal.

ALFRED CHARPENTIER, président de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada.

L'Église et les grands problèmes de l'heure présente¹

par S. Exc. Mgr CARTON DE WIART
évêque auxiliaire de Malines

DE 1933 à 1935, *la Vie intellectuelle* mena une enquête sur les causes actuelles de l'incroyance. Plusieurs témoins de cette enquête ont insisté sur le divorce entre l'Église et le monde moderne: trop de croyants, disaient-ils, ne se préoccupent que des biens surnaturels; ils vivent comme des exilés sur cette terre. Écoutez M. Lacroix: « Ce que l'on reproche, sous mille et dix mille formes différentes, aux catholiques, c'est de se soucier peu de ce monde et de ne s'occuper que de l'autre. D'où il résulte, suivant beaucoup d'incroyants, que la religion, non seulement ne sert pas au progrès des lumières, mais encore y est contraire et qu'elle maintient l'injustice en disant aux misérables de souffrir en silence ici-bas dans l'espoir d'une récompense future. » Écoutons encore le R. P. Teilhard de Chardin: « Pour ceux qui ne le connaissent pas très bien, le christianisme donne certainement l'impression... de prendre plaisir à minimiser les espérances humaines et à signaler les faiblesses de notre société. Il a le dédain ou la crainte de la découverte et du progrès. Il n'apporte en somme aucune consécration ni aucun agrandissement aux aspirations les plus

1. Il y a plusieurs mois que nous avons obtenu de S. Exc. Mgr Carton de Wiart la bienveillante autorisation de publier l'importante conférence qu'il prononça devant l'Association catholique de la Jeunesse belge féminine. Diverses circonstances nous ont obligé de remettre jusqu'à aujourd'hui la publication de ce travail. Nous prions S. Exc. Mgr l'évêque auxiliaire de Malines de vouloir bien accepter, avec nos excuses pour ce retard, l'expression de notre vive reconnaissance.

hautes et les plus fortement senties de l'homme d'aujourd'hui. Voilà les apparences: apparences trompeuses, nous le savons, nous autres du dedans; mais apparences terriblement décevantes pour ceux qui nous observent du dehors¹. »

A ces constatations orchestrées par l'enquête de *la Vie intellectuelle*, je vous invite à en joindre une autre. Lorsque nous voyons les chefs de l'Église intervenir dans les grands problèmes humains de l'heure présente, ne les voyons-nous pas se heurter à l'incompréhension, non seulement des incroyants, mais aussi des fidèles pratiquants? Cette incompréhension se traduit ordinairement sous cette forme: le Pape et les évêques ont la mission de guider les hommes dans l'accomplissement de leurs devoirs envers Dieu; tel est leur domaine. Mais pourquoi donc s'occupent-ils de questions sociales, de démêlés politiques, de question scolaire et de législation matrimoniale? Et les plus férus en Écriture Sainte d'apporter gravement le témoignage irrécusable du Christ: « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu². »

Vous comprenez dès lors qu'un problème se pose. Quel est le droit et le devoir de l'Église vis-à-vis des problèmes de l'heure présente? Pourquoi intervient-elle dans ces problèmes qui semblent étrangers à son domaine propre?

Et pour vous, militantes d'Action catholique, une question spéciale se pose. Quels sont vos devoirs vis-à-vis de ces interventions de l'Église dans les problèmes de l'heure présente? Question brûlante, pour vous surtout, militantes d'Action catholique dans les rangs de l'aristocratie et de la bourgeoisie: de récents événements vous ont suffisamment fait voir que nos intellectuels catho-

1. *La Cité chrétienne* a donné une excellente synthèse de cette enquête dans ses numéros 214, 215 et 216 (septembre et octobre 1935).

2. *Luc.*, xx, 25.

liques ne comprennent pas ces devoirs. Et même s'ils connaissent leurs devoirs et s'ils y sont fidèles, ils n'en comprennent pas la raison d'être: leur attitude est une soumission passive et résignée, alors que, sous la pleine lumière de la doctrine catholique, elle devrait être une collaboration cordiale et fervente.

Ce problème et cette question feront l'objet de cette première leçon de la semaine d'étude qui doit nourrir en vous le sens de la communauté catholique. Pour y voir bien clair, nous devons commencer par quelques considérations générales sur l'Église.

QU'EST-CE QUE L'ÉGLISE ?

Lorsque nous cherchons à connaître l'Église, une définition s'impose comme la plus pénétrante et la plus lumineuse, comme la meilleure synthèse de toutes les réflexions sur l'Église; c'est la définition de Bossuet: « *L'Église, c'est Jésus-Christ, mais Jésus-Christ répandu et communiqué.* »

Comme Jésus-Christ est visible dans son humanité et invisible dans sa divinité, et un toutefois dans l'unité de sa personne, ainsi l'Église, elle aussi, est une réalité visible et invisible.

L'Église est invisible comme union des âmes transformées par la grâce du Christ. Saint Paul nous dit que l'Église est le corps du Christ, c'est-à-dire l'union des hommes qui vivent dépendants du Christ et unis à lui, comme les membres d'un corps dépendent de la tête et sont unis à cette tête.

La grâce est une réalité spirituelle qui transforme la nature humaine et fait de l'homme l'enfant de Dieu: adoption, pas légale seulement comme les adoptions humaines, mais réelle et transformante, car elle nous rend partici-

pants de la nature divine¹. Cette grâce nous vient de Jésus-Christ, comme la sève passe du tronc de la vigne dans les sarments: « Je suis la vigne, dit le Christ, vous êtes les sarments; celui qui demeure en moi et moi en lui, celui-là porte beaucoup de fruits, parce que hors de moi vous ne pouvez rien faire². » Cette grâce nous vient de Jésus-Christ, comme la vie passe de la tête dans les membres du corps: « Dieu a donné le Christ comme tête de l'Église entière, qui est son corps, car en elle le Christ se complète de toute manière³ », les fidèles de l'Église étant l'épanouissement de la grâce rédemptrice du Christ. Écoutez encore saint Paul nous décrire la réalité de l'Église invisible: « Ainsi donc vous n'êtes plus des étrangers ni des hôtes, mais vous êtes les concitoyens des saints, vous êtes les membres de la famille de Dieu: vous avez été réunis, comme le sont les pierres d'un édifice, unis les uns aux autres sur le fondement des apôtres et des prophètes, le Christ Jésus étant lui-même la pierre d'angle, en qui tous les éléments de la construction, s'adaptant bien l'un à l'autre, s'élèvent progressivement, formant un sanctuaire consacré dans le Seigneur, en qui vous aussi vous êtes édifiés en une demeure de Dieu dans l'Esprit⁴. »

Nous sommes associés à la vie du Christ, participants par adoption à la vie de son Père, par les sacrements: par le baptême d'abord, qui nous incorpore au Christ, par l'Eucharistie qui renouvelle en nous le mystère rédempteur de Jésus-Christ mort et ressuscité pour nous. Ces actes sacramentels et ceux qui les complètent, en les préparant ou en les prolongeant, sont les sources de la vie surnaturelle, parce qu'ils inaugurent ou consomment notre

1. *II Petr.*, 1, 4.

2. *Joan.*, xv, 5.

3. *Épître aux Éphésiens*, 1, 22-23.

4. *Ibid.*, II, 19-22.

incorporation au Christ. Ce sont des actes visibles, dont le Christ a confié l'administration à quelques hommes choisis par lui, ses apôtres, et ceux que ces apôtres se choisiraient comme successeurs. C'est la fonction sacerdotale et sanctifiante des apôtres, fonction essentielle de leur mission puisqu'elle leur donne de pouvoir continuer cette action vivifiante que le Christ s'est assignée comme but de sa vie: « Je suis venu pour qu'ils aient la vie, et pour qu'ils l'aient en abondance¹. » C'est la fonction maternelle de l'Église: elle donne aux hommes la vie surnaturelle, puisqu'elle leur donne les sacrements qui en sont la source. Cette fonction maternelle explique pourquoi l'antique tradition chrétienne appelle l'Église l'épouse du Christ: avec Lui et par Lui, elle est pour les hommes un principe de vie surnaturelle.

Nous sommes ainsi transportés déjà dans la réalité visible de l'Église qui est aussi l'union des hommes soumis à la hiérarchie du Pape et des évêques, établie par le Christ pour enseigner et gouverner ses fidèles.

Le Christ a choisi ses apôtres. Il leur a donné une mission d'enseignement: « Qui vous écoute m'écoute; qui vous méprise me méprise². » Il leur a donné un vrai pouvoir de gouvernement: « Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel³. » Il leur a donné cette mission pour qu'elle dure jusqu'à la fin des temps, et par là même il leur a donné la faculté de se choisir des successeurs et de leur transmettre leurs pouvoirs: « Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, leur apprenant à

1. *Joan.*, x, 10.

2. *Luc.*, x, 16.

3. *Math.*, xviii, 18.

garder tout ce que je vous ai commandé: et voici que je suis avec vous jusqu'à la fin des temps ¹. »

A ces apôtres, Jésus a donné un chef: Pierre, auquel il a dit: « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Je te donnerai les clés du royaume des cieux; tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux ² »; — Pierre auquel il a donné solennellement la mission de paître le troupeau de ses fidèles; — Pierre que l'histoire de l'Église primitive nous montre tout de suite à la tête du groupe des apôtres, sans que personne songe à lui contester ce privilège.

Pierre s'est donné des successeurs: ce sont les Papes, évêques de Rome. Les apôtres ont leurs successeurs, ce sont les évêques.

Veillez bien remarquer que ces chefs de l'Église ne peuvent être assimilés aux chefs des nations qui se partagent le genre humain. Des chefs de l'Église, comme des chefs politiques, il est vrai de dire que leur pouvoir vient de Dieu. Mais, dans l'Église, la formule constitutionnelle a Dieu même pour auteur; dès lors, un changement de formule constitutionnelle, une révolution (sous quelque forme qu'elle se produise), est impossible. Dans les États politiques, au contraire, la formule constitutionnelle vient des hommes; et si les circonstances évoluent tellement que cette formule n'est plus à même d'assurer le bien commun de la société humaine, un changement peut s'imposer, une révolution peut être légitime.

Cette origine divine de la forme constitutionnelle qui régit l'Église est la raison pour laquelle le Pape et les évêques sont réellement les vicaires du Christ, ses tenant-

1. *Matth.*, xxviii, 19-20.

2. *Matth.*, xvi, 18-20.

lieu, les continuateurs de son œuvre; le Pape, au sens plein du mot et pour l'universalité de l'Église; mais l'évêque aussi, dans son diocèse, enseigne et gouverne au nom du Christ, dont il est le représentant et le continuateur: *In Christo pater et dominus*, dit la formule liturgique, ils sont les pères et les seigneurs de leurs fidèles au nom du Christ; *vices gerunt Christi*, dit saint Thomas d'Aquin, ils tiennent la place du Christ ¹.

Enfin, rappelez-vous la comparaison par laquelle nous avons commencé: comme le Christ est un, tout en étant Dieu et homme, par l'unité de sa personne, ainsi l'Église, dans sa réalité visible et dans sa réalité invisible, est une aussi. Elle est une parce que le pouvoir enseignant et le pouvoir gouvernemental sont orientés à l'épanouissement de la vie surnaturelle de la grâce, qui est leur seule raison d'être. « L'extérieur garde l'intérieur, le rite procure et garde la piété, l'organisation procure et garde l'unité, le dogme et le magistère procurent et gardent la foi ². »

« Il s'ensuit, dit Léon XIII, que ceux-là sont dans une grande et pernicieuse erreur qui, façonnant l'Église au gré de leur fantaisie, se l'imaginent comme cachée et nullement visible; et ceux-là aussi qui la regardent comme une institution humaine, munie d'une organisation, d'une discipline, de rites extérieurs, mais sans aucune communication permanente des dons de la grâce divine, sans rien qui atteste, par une manifestation quotidienne et évidente, la vie surnaturelle puisée en Dieu. L'une et l'autre de ces conceptions sont tout aussi incompatibles avec l'Église de Jésus-Christ que le corps seul ou l'âme seule est incapable de constituer l'homme. L'ensemble et l'union de

1. Pour plus de détails, voir le volume *l'Église, sa nature, sa hiérarchie*. Bruxelles, éditions de la Cité chrétienne, 1931.

2. M. J. CONGAR, O. P., *Chrétiens désunis*, p. 168.

ces deux éléments est absolument nécessaire à la véritable Église, à peu près comme l'intime union de l'âme et du corps est indispensable à la nature humaine. L'Église n'est point une sorte de cadavre, elle est le corps du Christ animé de sa vie surnaturelle. Le Christ lui-même, chef et modèle de l'Église, n'est pas entier si on regarde en lui soit exclusivement la nature humaine et visible..., soit uniquement la nature divine et invisible..., mais le Christ est un par l'union des deux natures, visible et invisible, et il est un dans toutes les deux. De la même façon son corps mystique n'est la véritable Église qu'à cette condition que ses parties visibles tirent leur force et leur vie des dons surnaturels et des autres éléments invisibles; et c'est de cette union que résulte la nature propre des parties extérieures elles-mêmes¹. »

Nous ne pouvons donc pas voir dans le gouvernement extérieur de l'Église une force policière, assimilable à celle de nos sociétés politiques. Toute l'activité disciplinaire de l'Église a sa raison d'être et son inspiration profonde dans sa fonction maternelle. L'Église nous donne la vie du Christ, c'est pourquoi nous l'appelons « notre Mère la sainte Église ». Elle nous donne la vie du Christ, c'est pourquoi son enseignement nous protège des erreurs qui pourraient fermer nos âmes à la communication de cette vie; c'est pourquoi aussi elle nous conduit à une connaissance plus parfaite du Christ et de sa doctrine, car elle ouvre ainsi nos âmes plus largement à l'action de la grâce; c'est pourquoi enfin elle nous gouverne par ses lois, elle nous guide par ses conseils et ses directives pour écarter de nous tout ce qui pourrait faire obstacle à la vie de la grâce et à son épanouissement normal.

1. Encyclique *Satis cognitum*, 29 juin 1896. T. V, pp. 7-9. Nous citons les encycliques d'après l'édition de la Bonne Presse, de Paris.

L'ATTITUDE DE L'ÉGLISE VIS-À-VIS DES PROBLÈMES
DE L'HEURE PRÉSENTE

Telle est l'Église. Voyons maintenant son attitude vis-à-vis des problèmes de l'heure présente.

Tout se ramène à cette question: de quoi l'Église peut-elle et doit-elle s'occuper? En quels domaines peut-elle imposer à ses fidèles sa volonté et ses décisions? Ici, encore une fois, rappelons-nous l'avertissement du Pape Léon XIII: gardons-nous de façonner l'Église au gré de notre fantaisie.

Nous nous trouvons en cette matière devant une erreur, celle du laïcisme, que Pie XI appelle aussi « une sorte de modernisme moral, juridique et social ¹ ». C'est l'attitude de ceux qui veulent restreindre l'activité de l'Église au culte divin et aux seuls actes proprement religieux. « Combien sont-ils ceux qui admettent la doctrine catholique sur l'autorité civile et le devoir de lui obéir, le droit de propriété, les droits et les devoirs des ouvriers de la terre et de l'industrie, les relations réciproques des États, les rapports entre ouvriers et patrons, les relations du pouvoir religieux et du pouvoir civil, les droits du Saint-Siège et du Pontife romain, les privilèges des évêques, enfin les droits du Christ Rédempteur et Maître sur tous les hommes et sur tous les peuples ²? » Nier que l'Église puisse s'occuper de ces questions, tel est le laïcisme.

Voici maintenant la thèse catholique. Nous la trouvons énoncée dans la même encyclique de Pie XI: « La doctrine du Christ et ses préceptes touchant la dignité de la personne humaine, la pureté des mœurs, le devoir

1. Encyclique *Ubi arcano*, 23 décembre 1922, t. I, p. 172.

2. *Ibid.*, p. 171.

de l'obéissance, l'organisation divine de la société, le sacrement de mariage et la sainteté de la famille chrétienne, tout cela et l'ensemble des vérités qu'il avait apportées du ciel sur la terre, le Christ ne l'a confié en dépôt qu'à son Église seule, avec la promesse formelle qu'il l'aiderait et serait avec elle à jamais, et il lui a donné mission de l'enseigner, en un magistère infaillible, à toutes les nations et jusqu'à la fin des siècles. Cette observation fait entrevoir tout de suite quels puissants remèdes peut et doit offrir l'Église catholique pour la pacification du monde. Ayant été seule constituée par Dieu interprète et gardienne de ces vérités et de ces préceptes, l'Église seule jouit à jamais du pouvoir efficace d'extirper de la vie publique, de la famille et de la société civile, la plaie du matérialisme qui y a provoqué tant de ravages; d'y faire pénétrer les principes chrétiens, bien supérieurs aux systèmes des philosophes, sur la nature spirituelle ou l'immortalité de l'âme; d'opérer le rapprochement entre toutes les classes de citoyens et d'unir le peuple tout entier par les sentiments d'une profonde bienveillance et par une certaine fraternité; de défendre la dignité humaine et de l'élever jusqu'à Dieu; de corriger enfin et d'améliorer les mœurs publiques et privées, de façon que tout soit soumis en Dieu qui voit les cœurs, et conforme à ses lois et à ses préceptes, de façon aussi que le sentiment sacré du devoir soit la loi de tous — particuliers et gouvernants — et même des institutions publiques, et qu'ainsi le Christ soit tout en tous. ¹ »

Tel est, bien nettement affirmé, le droit de l'Église à intervenir dans les grands problèmes humains de l'heure présente. Vous savez comment Pie XI fut fidèle à ces principes: sur tous ces grands problèmes sa voix s'est

1. Encyclique *Ubi arcano*, 23 décembre 1922, pp. 159-160.

élevée, forçant l'attention même des non-croyants, par ses encycliques sur la question sociale, sur le mariage, sur l'enseignement, sur les causes de la crise économique, sur l'instabilité des relations internationales. Vous savez comment les évêques de Belgique sont intervenus à maintes reprises, au cours de ces dernières années, dans les vicissitudes de la vie politique. Oui, vraiment, il faut le reconnaître, si l'Église autrefois fut trop étrangère aux problèmes de l'heure, ce n'est plus vrai de nos jours; ce n'est plus vrai, tout au moins, pour ce qui concerne ses chefs; quant à ses fidèles, en ne répondant pas toujours à ces interventions comme ils le devraient, ils laissent peut-être persister quelque raison d'être à l'impression que nous avons relatée au début de cette leçon.

Aussi s'agit-il pour nous, en ce moment, de faire un effort sérieux pour bien comprendre la nature et le motif de ces interventions.

L'Église reconnaît la distinction du pouvoir ecclésiastique et du pouvoir civil, ainsi que la distinction de leurs domaines propres. « Dieu, dit Léon XIII, a réparti entre le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir civil le soin de procurer le bien du genre humain. Il a préposé le premier aux choses divines et le second aux choses humaines. Chacun d'eux dans son ordre est souverain, chacun d'eux est renfermé dans des limites déterminées et tracées en exacte conformité avec sa nature et son principe. Chacun d'eux est donc circonscrit dans une sphère où il peut se mouvoir et agir en vertu des droits qui lui sont propres ¹. »

Mais l'Église sait aussi que les hommes ne sont pas des purs esprits. Elle sait que l'élévation à la vie de la grâce ne supprime pas la nature et toutes les exigences que celle-ci comporte dans le domaine des choses naturelles.

1. Encyclique *Immortale Dei*, 1^{er} novembre 1885, t. II, p. 27.

Dès lors, la perfection surnaturelle de l'homme suppose sa fidélité parfaite à toutes les exigences de la morale naturelle et du droit naturel. Or, l'Église doit guider l'homme vers sa perfection surnaturelle. Elle doit donc pouvoir lui donner la pleine lumière concernant ses obligations naturelles.

Mais il y a plus encore. Ces obligations naturelles font partie de la révélation surnaturelle: car Dieu a voulu leur donner la garantie d'une communication par voie de révélation, pour que tous les hommes puissent arriver à les connaître rapidement, facilement et sans danger d'erreur. Elles sont condensées dans les commandements du Décalogue, qui tous, à l'exception du troisième, sont l'expression de la loi naturelle. L'Église, établie par le Christ pour enseigner la révélation, doit donc s'occuper aussi des vérités de l'ordre naturel qui intéressent la perfection morale de la vie humaine. Il faut lui reconnaître une mission d'interprète authentique et infaillible de la morale naturelle et du droit naturel.

C'est ce que Léon XIII a fait dans l'encyclique *Rerum novarum* et Pie XI dans l'encyclique *Quadragesimo anno*, toutes deux consacrées à la question sociale. Parlant de la question du juste salaire, de la réalité et des limites du droit de propriété, des principes qui doivent régir une juste répartition des richesses, ils ne font qu'interpréter, en fonction des circonstances concrètes de la vie d'aujourd'hui, le septième commandement du Décalogue: le bien d'autrui tu ne prendras ni retiendras injustement. Sur quoi se baserait-on pour dire qu'ils sortent de leur mission propre ?

C'est ce que Pie XI a fait dans son encyclique *Casti connubii* sur le mariage chrétien. En analysant les obligations qui se dégagent du contrat matrimonial, il n'a fait que préciser les enseignements de la morale naturelle

sur le mariage. Il faut ajouter ici cependant que, le mariage ayant été élevé par Notre-Seigneur Jésus-Christ au rang de sacrement de la vie chrétienne, le Pape a le droit de parler du mariage, de la nature du contrat de mariage, des modalités qu'il doit revêtir, des obligations qu'il comporte, comme d'un élément constitutif de l'ordre surnaturel, dont il a été établi gardien et interprète officiel.

Il faut pousser plus loin encore l'analyse des motifs qui peuvent dicter l'intervention de l'Église dans les problèmes humains de l'heure présente. L'homme doit faire son salut au milieu des contingences naturelles de la vie humaine, au milieu des vicissitudes de la vie sociale et politique. Il y a là pour l'Église de multiples raisons qui fondent son droit à intervenir dans le domaine des choses sociales et politiques.

En effet, la nécessité de la fin dernière surnaturelle l'emporte sur toute autre nécessité de la vie humaine: que sert à l'homme de gagner l'univers, s'il vient à perdre son âme? Il faut donc admettre que là où un grave intérêt religieux se trouve engagé dans des contingences d'ordre temporel, le Chef de l'ordre religieux a le droit d'intervenir pour faire valoir la primauté des intérêts dont il est le gardien responsable. La mission de l'Église est de surveiller l'évolution de la société humaine et d'intervenir quand il le faut pour garantir le climat nécessaire au libre exercice de ses droits et à l'épanouissement de la vie chrétienne.

Ces principes nous font comprendre l'encyclique *Divini illius Magistri* de Pie XI: en face des lois qui accentuent la mainmise de l'État sur l'enseignement, le Chef de l'Église avait le droit de défendre le droit de l'Église non seulement à donner l'enseignement de la doctrine religieuse, mais aussi à posséder ses établissements d'ins-

truction, où soit garantie à tout l'enseignement une atmosphère pleinement religieuse.

Ces principes nous font comprendre aussi pourquoi l'autorité ecclésiastique intervient dans les vicissitudes de la vie politique. Nous nous trouvons ici devant trois hypothèses, vérifiées toutes trois au cours de ces dernières années :

1° L'Église juge que l'action politique d'un parti ne respecte pas les exigences de la loi morale, dont l'observation s'impose à tout homme en vue d'assurer son salut éternel. Tel fut le cas de la condamnation du nationalisme flamand par l'épiscopat de Belgique ¹. Tel fut aussi le cas, pour une part au moins, de la condamnation du social-nationalisme par les évêques allemands. Et ce fut aussi le cas de la condamnation du rexisme, dont les procédés ont été jugés contraires aux exigences de la justice et de la charité chrétienne ;

2° L'Église juge que la participation des catholiques à l'activité d'un parti politique constitue un danger pour leur foi et l'intégrité de leur doctrine religieuse. Tel fut le cas de la condamnation de *l'Action française* ;

3° L'Église enfin peut juger que l'activité de tel parti politique met en danger la liberté nécessaire à la vie de l'Église. Ce fut le cas du « ralliement à la République » demandé par Léon XIII aux catholiques français. Ce fut aussi le cas de la condamnation du rexisme : les évêques ont jugé que travailler à l'élection d'une formule gouvernementale totalitaire équivaut à priver l'Église des garanties, précieuses parce que stables, de nos libertés constitutionnelles. Tel fut le cas de maintes interventions où les évêques belges se prononcèrent sur le devoir électoral,

1. Voir la lettre de S. Ém. le cardinal Van Roey aux dirigeants du parti nationaliste, dans les *Collectanea Mechliniensis*, t. III, 1929, pp. 600-602, et la lettre collective des évêques de Belgique du 27 juin 1930.

sur le devoir des catholiques de donner leur voix à un parti « qui porte à son programme, comme premier point, le maintien et la défense des droits sacrés de la conscience et de l'Église ¹ ».

Tels sont les motifs qui expliquent les interventions de l'Église en matière sociale ou politique. Ce droit de l'Église est évident si on admet qu'elle a mission de se prononcer sur la moralité des actes humains, quel que soit le domaine où s'exerce l'activité humaine, si on admet « qu'elle doit défendre la foi, entretenir la charité dans les âmes et s'opposer à tout ce qui pourrait la détruire ou la diminuer de quelque façon ² ». N'est-ce pas l'affirmation bien nette de Léon XIII: « Tout ce qui, dans les choses humaines, est sacré à un titre quelconque, tout ce qui touche au salut des âmes et au culte de Dieu — soit par sa nature, soit par les intérêts mis en cause, — tout cela est du ressort de l'autorité de l'Église ³ » ?

Venons-en à quelques objections.

D'aucuns diront: Nous admettons que l'Église enseigne les principes de la doctrine religieuse, et même les principes qui doivent régler les rapports entre l'autorité ecclésiastique et l'autorité civile. Mais nous ne pouvons pas admettre qu'elle aille jusqu'à juger des contingences sociales et politiques ni qu'elle prétende imposer une attitude déterminée en matière sociale ou politique.

Il suffit de répondre que refuser à l'Église le droit de se prononcer sur des circonstances concrètes, c'est lui refuser un pouvoir réel de gouvernement, c'est rendre illusoire son droit à défendre efficacement les intérêts religieux dont elle a la garde.

1. Lettre collective des évêques de Belgique du 25 décembre 1936. — Voir *le Catholique belge devant la vie publique*, par M. le chanoine G. KISELSTEIN (Bruxelles, Édition universelle, 1937).

2. Ch.-V. HERIS, *l'Église du Christ*, p. 54.

3. Encyclique *Immortale Dei*, t. II, p. 29.

D'autres diront : ces interventions de l'Église ne sont pas infaillibles ; donc elles ne nous obligent pas.

Ici entendons-nous. Si on parle d'infailibilité, on parle d'attitude à adopter vis-à-vis d'un *enseignement*. Certes, les encycliques des Papes ne sont ordinairement pas un acte d'enseignement infaillible. Il faut admettre cependant que, pour les fidèles de l'Église, le devoir de soumission intellectuelle n'est pas limité aux seuls cas d'enseignement infaillible. Tous ceux qui ont mission d'enseigner au nom du Christ ont le pouvoir d'imposer l'obligation d'une vraie soumission intellectuelle ¹.

S'il s'agit d'un acte de *gouvernement*, les chefs de l'Église peuvent se tromper sur l'opportunité d'une décision. Mais dans l'Église, comme dans toute société, le devoir de l'obéissance n'est pas conditionné par l'immunisation des chefs contre tout danger d'erreur pratique. Il faut se rappeler ici le mot de saint Ignace, évêque-martyr d'Antioche : « *Bonum nullum unitate excellentius*. Rien ne peut être préféré au grand bien de l'unité dans l'obéissance aux chefs légitimes. »

Certains remarqueront peut-être : Mais, voyez ! Ces interventions de l'autorité ecclésiastique ne sont pas clairement exprimées. Tout au plus, bien souvent, pourra-t-on y voir un conseil. Dès lors, s'il n'y a pas d'ordre, il n'y a pas d'obligation.

Oui, bien souvent l'autorité ecclésiastique intervient par mode de conseil. C'est une nouvelle manifestation de la préoccupation maternelle qui la guide ; elle ne veut pas faire peser son joug trop durement ; elle veut faire confiance à ses fils, dont l'amour lui fait espérer une prompte docilité à ses directives. Personne ne niera que

1. Pour de plus amples explications, voir le volume *l'Église*, pp. 60 et suivantes, 98 et suivantes.

l'Église peut déterminer, comme elle le veut, le sens de son intervention, en faire un ordre ou un conseil.

Mais affirmer que les conseils ou les directives de l'autorité ecclésiastique n'imposent aux fidèles aucune obligation, aussi longtemps qu'ils ne prennent pas la forme de loi ou d'ordre proprement dit, c'est une erreur. Oui, conseils et directives ne s'imposent pas au nom de l'obéissance. Mais ne pas s'y soumettre, quand ils sont autorisés, c'est pécher contre la vertu de prudence. Or, pécher contre la vertu de prudence n'est pas nécessairement moins grave que le refus d'obéissance, surtout lorsqu'il s'agit de questions d'importance suprême, comme l'est la défense des intérêts religieux. La vertu de prudence, dont une des fonctions principales est la facilité à demander conseil et à suivre les conseils reçus, est la première des vertus morales: les anciens l'appelaient *auriga virtutum*, le cocher des vertus. Voyez dès lors quel désordre provoque le péché contre la vertu de prudence: il fait perdre la tête au cocher.

Concluons en citant ces paroles du Pape Pie X: « Quelque action que le chrétien fasse, même dans l'ordre des choses terrestres, il ne lui est point permis de négliger les biens qui sont au-dessus de la nature. Il est nécessaire que, selon les préceptes de la sagesse chrétienne, le chrétien dirige tout vers le souverain bien comme fin dernière. Toutes ses actions, pour autant qu'elles sont bonnes ou mauvaises, au point de vue moral, c'est-à-dire qu'elles s'accordent ou ne s'accordent pas avec le droit naturel divin, sont soumises au jugement et à la juridiction de l'Église ¹. »

En un mot: le chrétien, pour la formation de sa conscience, est soumis aux décisions de l'autorité ecclésiastique; le libre examen est un principe protestant.

1. Encyclique *Singulari quadam*, 24 septembre 1912, t. VII, p. 273.

Tout ce que nous venons de dire envisage l'obéissance à la hiérarchie ecclésiastique comme la réponse aux institutions visibles de l'Église. Mais celles-ci, nous le savons, ne peuvent être séparées de la réalité invisible qu'est le corps mystique du Christ: Léon XIII nous disait que l'organisation extérieure de l'Église puise sa force et sa vie dans le mystère de la grâce et que l'union de ces deux éléments donne aux parties extérieures de l'Église leur nature propre. Une explication complète de l'obéissance doit donc montrer aussi comment elle est une réponse au mystère de notre union au Christ.

Déjà nous avons vu un aspect de cette réponse: les pouvoirs d'enseignement et de gouvernement de la hiérarchie ecclésiastique trouvent leur finalité dans la fonction vivifiante et maternelle de cette même hiérarchie. Mais il faut approfondir, il faut montrer que cette finalité n'est pas une orientation purement extrinsèque et arbitraire: elle tient à la nature profonde de la vie chrétienne, à la réalité la plus intime de la vie de la grâce.

Être chrétien, c'est dépendre du Christ, recevoir sa vie, comme le membre dépend de la tête et reçoit la vie de la tête. Agir en chrétien, c'est traduire cette dépendance en termes d'action, c'est faire entrer son action dans le rythme de son être, c'est répondre à la définition de l'ordre moral qui dicte « ce que l'homme doit être, en raison de ce qu'il est ¹ ». Agir en chrétien, c'est accepter que le Christ et ses représentants visibles décident de l'usage de notre liberté. « L'obligation d'obéir au Christ et à ceux qui le continuent, n'est que l'expression, pour ce qui concerne la direction de notre conduite, de la même dépendance vis-à-vis du Sauveur que met la grâce sanctifiante dans la substance même de notre âme

1. A.-D. SERTILANGES: *les Grandes Thèses de la philosophie thomiste*, p. 216.

et de notre vouloir. Cette même nécessité n'est aussi que l'expression, en termes d'ascétique, de ce que disent, en termes de doctrine, les définitions conciliaires touchant la grâce actuelle¹. »

L'homme ne se fait pas chrétien: il reçoit la vie chrétienne du Christ et de ceux qui le représentent: « Ce ne sont pas les fidèles qui font l'existence de la communauté; c'est plutôt l'inverse, c'est la communauté qui fait les individus en tant que chrétiens². » Agir en chrétien, c'est faire usage de ce don, comme le veut celui qui nous l'a donné.

Être chrétien, c'est dépendre du Christ; mais c'est aussi être uni à tous ceux qui, avec nous, dépendent du Christ: « Nous sommes membres les uns des autres³ », « Dieu veut qu'il n'y ait pas de division dans le corps, et que les membres soient pleins de mutuelle sollicitude⁴ ». La charité, principe de notre union à l'ensemble du corps mystique, demande que nous subordonnions notre action aux intérêts de cet ensemble; agir en chrétien, c'est agir pour l'ensemble, c'est se soumettre à celui qui le représente comme gardien officiel de ses intérêts, c'est se soumettre au Christ, « non pas formellement en tant qu'il est Dieu, mais en tant qu'il est l'unité de son Église et la source de vie pour toute la chrétienté »; agir en chrétien, c'est se soumettre aux chefs de l'Église, « non pas formellement comme vicaires de Dieu..., mais comme représentants de l'organisme surnaturel qu'est l'Église⁵ ».

Tout ceci nous fait comprendre que nous ne pouvons pas voir au premier plan de l'obéissance son aspect né-

1. E. MERSCH, S. J.: *Morale et Corps mystique*. Bruxelles, Édition universelle, 1937, p. 262.

2. K. ADAM: *le Vrai Visage du catholicisme*, traduction française, nouvelle édition, p. 52.

3. *Rom.*, XII, 5.

4. *I Cor.*, XII, 25.

5. E. MERSCH, *loc. cit.*, p. 119.

gatif, la restriction de notre liberté. L'obéissance, comme l'élagueur de nos arbres, comme le Père céleste dans l'allégorie de la vigne, n'ampute que pour faire vivre mieux: « Comme la charité, elle est une vertu « extatique », une vertu qui nous fait sortir de nous-mêmes, qui nous permet l'évasion hors de nos limites et de nos impuissances ¹. »

Bossuet a bien compris cette réalité épanouissante de l'obéissance: « A cet exemple (de la Sainte Vierge), n'aimons notre liberté que pour la soumettre à Dieu; et ne nous persuadons pas que ses saintes lois nous la ravissent. Ce n'est pas s'opposer à un fleuve, ni à la liberté de son cours, que de relever ses bords de part et d'autre, de peur qu'il ne se déborde et ne perde ses eaux dans la campagne; au contraire, c'est lui donner le moyen de couler plus doucement dans son lit et de suivre plus certainement son cours naturel. Ainsi ce n'est pas perdre la liberté que de lui imposer des lois, de lui donner des bornes deçà et delà pour empêcher qu'elle ne s'égaré: c'est l'adresser plus sûrement à la voie qu'elle doit tenir. Par une telle précaution, on ne la gêne pas, mais on la conduit; on ne la force pas, mais on la dirige. Ceux-là la perdent, ceux-là la détruisent, qui détournent son cours naturel, c'est-à-dire sa tendance au souverain bien. Ainsi la liberté véritable, c'est de dépendre de Dieu ². »

LES DEVOIRS DES MILITANTS CATHOLIQUES

Il nous sera facile maintenant de dire quels sont les devoirs des militants d'Action catholique vis-à-vis de ces interventions de l'Église dans les problèmes de l'heure présente.

1. E. MERSCH, *loc. cit.*, p. 119.

2. Sermon du 2 février 1666. *Œuvres oratoires*, édition Lebarcq-Urbain-Levesque, t. V, pp. 8-9.

Tout d'abord, nous devons constater que si l'autorité ecclésiastique aujourd'hui ne manque pas d'intervenir dans ces problèmes, trop peu nombreux sont les fidèles qui la suivent comme ils le devraient: pensons ici surtout à l'inertie du monde chrétien vis-à-vis des encycliques sociales de Léon XIII et de Pie XI. Rappelons la parole sévère que S. Ém. le cardinal Pacelli vient de prononcer à Notre-Dame de Paris, le 13 juillet 1937: « Eh oui, il en est tant qui, pareils aux apôtres à Gethsémani, à l'heure même où leur Maître allait être livré, semblent s'endormir dans leur insouciance aveugle, dans la conviction que la menace qui pèse sur le monde ne les regarde pas, qu'ils n'ont aucune part de responsabilité, qu'ils ne courent aucun risque dans la crise où l'univers se débat avec angoisse... Et pourtant l'Église, répétant les paroles mêmes du Christ, les avertit. Depuis les derniers règnes surtout, les avertissements se sont faits plus précis; les encycliques se succèdent. Mais à quoi bon les avertissements, les cris d'alarme, la dénonciation documentée des périls menaçants, si ceux-là mêmes qui régulièrement et correctement assis au pied de la chaire en entendent passivement la lecture, s'en retournent chez eux continuer tranquillement leur train de vie sans avoir rien compris du danger commun, ni de leur devoir en face du danger ! »

Votre premier devoir est de bien étudier la nature de l'Église, l'extension de ses pouvoirs et la signification exacte de ses interventions dans les problèmes de l'heure présente. Oui, apprenez à connaître l'Église. N'est-elle pas « notre Mère la Sainte Église » ? Combien nombreux ses enfants qui ne la connaissent que vaguement ! Lisez les encycliques et les lettres de vos évêques; ne vous con-

1. *Documentation catholique*, t. XXXVIII, col. 262.

tentez pas d'une lecture hâtive et superficielle, ne vous contentez pas d'extraits sélectionnés — plus ou moins heureusement — par quelque journal. Lisez ces documents entièrement, étudiez-les sérieusement et objectivement : ne soyez pas de ceux qui cueillent dans ces enseignements les aspects qui flattent leurs préjugés; allez-y en esprit de vraie soumission chrétienne, pour y chercher ce qui doit vous amener à réformer vos jugements et à corriger la conduite pratique de votre vie ¹.

Votre deuxième devoir est de travailler à former l'opinion en conformité avec ces principes de la doctrine chrétienne et en conformité avec ces interventions de l'autorité ecclésiastique. Nous devons avoir la conviction que nous pouvons tous quelque chose pour la formation de l'opinion, ne fût-ce qu'en employant avec zèle les conversations que nous pouvons nouer et les rencontres que la vie de tous les jours nous ménage. Soyons, partout où nous sommes, des noyaux de soumission filiale à l'autorité ecclésiastique. Sachons, par nos paroles, briser la glace du respect humain, s'il le faut, et tendre une main secourable aux âmes faibles qui nous attendent pour être aidées à gravir la côte de l'obéissance. Toute notre attitude doit être imprégnée par la lumière de doctrine chrétienne sur les pouvoirs de la hiérarchie ecclésiastique; écoutez la grande voix de l'Église, écho permanent des paroles du Christ, nous disant au sacre des évêques ce que sont les successeurs des apôtres: « Donnez-lui, Seigneur, les clés du royaume des cieus; et que, sans se glorifier d'un tel pouvoir, il en use comme lui étant donné pour édifier et non pour détruire. Que tout ce qu'il liera sur la terre soit lié dans le ciel; et que tout ce qu'il déliera sur la terre soit délié dans le ciel. Que celui qui

1. Voyez l'article de M. François VEUILLOT: « Comment lire et réaliser l'encyclique », reproduit dans *JIC*, numéros du 20 juin et du 4 juillet 1937.

osera le maudire soit maudit lui-même; et que celui qui le bénira soit lui-même comblé de bénédictions. Que ce soit vous-même, Seigneur, qui l'établissiez dans la chaire de l'épiscopat pour gouverner l'Église et le peuple qui lui est confié. Soyez vous-même son autorité, sa puissance, son appui. »

Votre troisième devoir est de nourrir en vous un ardent amour de l'Église; car l'obéissance, nous l'avons vu, ne se conçoit dans l'Église que comme épanouissement de l'amour envers notre Mère la sainte Église. Elle nous commande, guidée par son sens maternel; nous devons lui obéir sous la poussée d'un esprit vraiment filial. « Quand on aime vraiment le Pape, disait Pie X aux prêtres de l'Union apostolique, on ne s'arrête pas à discuter sur ce qu'il conseille ou exige, à chercher jusqu'où va le devoir rigoureux de l'obéissance et à marquer les limites de cette obligation. Quand on aime le Pape, on n'objecte pas qu'il n'a pas parlé assez clairement, comme s'il était obligé de redire directement à l'oreille de chacun sa volonté clairement exprimée tant de fois, non seulement de vive voix, mais par des lettres et d'autres documents publics; on ne met pas en doute ses ordres, sous le facile prétexte, de qui ne veut pas obéir, qu'ils n'émanent pas directement de lui, mais de son entourage; on ne limite pas le champ où il peut et doit exercer sa volonté; on n'oppose pas à l'autorité du Pape celle d'autres personnes, si doctes soient-elles, qui diffèrent d'avis avec le Pape; car si elles ont la science, elles n'ont pas la sainteté, parce que celui qui est saint ne peut pas être en dissentiment avec le Pape¹. »

Cet amour de l'Église, vous le nourrirez en vivant avec l'Église. Intéressez-vous à toutes les manifestations de la

1. Cité par Mgr R. FONTENELLE: *Sa Sainteté Pie XI*, pp. 201-202.

vie de l'Église: réjouissez-vous avec elle des triomphes que connaît aujourd'hui l'expansion missionnaire, souffrez avec elle des persécutions qu'elle subit en plusieurs pays. Aimez à étudier l'histoire de l'Église; vous y verrez la réalisation des promesses du Christ: « Contre elle les portes de l'enfer ne prévaudront pas... Je suis avec vous jusqu'à la fin des temps. » — Aimez à prier pour l'Église et ses chefs; mettez-vous à l'école de la liturgie, qui vous apprendra à prier pour l'Église, « afin que Dieu daigne, sur toute la surface de la terre, lui donner la paix, l'unifier et la gouverner », comme le Canon de la messe nous y invite chaque jour.

Bref, attachez-vous à l'Église de toute votre âme et rappelez-vous souvent ces belles paroles de saint Jean Chrysostome: « Ne te sépare point de l'Église: rien n'est plus fort que l'Église. Ton espérance, c'est l'Église. Ton salut, c'est l'Église. Ton refuge, c'est l'Église. Elle est plus haute que le ciel et plus large que la terre. Elle ne vieillit jamais; sa vigueur est éternelle. Aussi l'Écriture, pour nous montrer sa solidité inébranlable, l'appelle une montagne ¹. »

1 *Homélie en faveur d'Eutrope captif*, n° 6.

R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

La Restauration de l'ordre social

d'après les
encycliques

Rerum novarum
et

Quadragesimo anno

Brochure de 106 pages



25 SOUS



ÉDITIONS

de

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

L'actualité en tracts

- 1. Ce que le communisme a donné en Russie**
(4 pages, 5 sous la douzaine, 35 sous le cent, \$2.75 le mille.)
- 2. Être communiste, qu'est-ce que ça veut dire?**
(4 pages, 5 sous la douzaine, 35 sous le cent, \$2.75 le mille.)
- 3. Programme de restauration sociale (n° 1)**
(4 pages, 8 pour 10 sous, 75 sous le cent, \$5.00 le mille.)
- 4. Programme de restauration sociale (n° 2)**
(4 pages, 8 pour 10 sous, 75 sous le cent, \$5.00 le mille.)
- 5. La C. C. F., que faut-il en penser ?**
(4 pages, 8 pour 10 sous, 75 sous le cent, \$5.00 le mille.)
- 6. La Philosophie du bolchevisme, par S. Ém. le cardinal VILLENEUVE**
(8 pages, 15 sous la douzaine, 75 sous le cent, \$6.00 le mille.)
- 7. Pour l'établissement d'un ordre social chrétien**
(8 pages, 15 sous la douzaine, 75 sous le cent, \$6.00 le mille.)
- 8. Le Régime corporatif, notre espoir**
(4 pages, 8 pour 10 sous, 75 sous le cent, \$5.00 le mille.)
- 9. Le Syndicalisme catholique (plan de sermon ou de conférence)**
(12 pages, 15 sous la douzaine, 75 sous le cent, \$6.00 le mille.)
- 10. Le Syndicalisme catholique canadien**
(4 pages, 5 sous la douzaine, 35 sous le cent, \$2.75 le mille.)
- 11. Les communistes en faveur du « cadenas »**
(4 pages, 5 sous la douzaine, 35 sous le cent, \$2.75 le mille.)
- 12. Pour restituer à l'édifice social son équilibre, par S. Ém. le cardinal VILLENEUVE**
(12 pages, 15 sous la douzaine, 75 sous le cent, \$6.00 le mille.)
- 13. L'Action corporative**
(4 pages, 5 sous la douzaine, 35 sous le cent, \$2.75 le mille.)

Plans d'étude

L'Organisation corporative

d'après l'encyclique *Quadragesimo anno*

(Quatre plans)

1. Aperçu historique des organisations professionnelles
 2. La corporation: définition
 3. La corporation: cadres et rôle
 4. L'État et la corporation
-

La Tempérance

d'après la lettre des évêques

(Trois plans)

1. L'alcoolisme dans notre province
2. Les ravages de l'alcoolisme
3. Les remèdes de l'alcoolisme

Chacun de ces plans d'étude se vend
10 sous la douzaine, 70 sous le cent.

L'ACTUALITÉ EN TRACTS

(Suite)

14. Le Syndicalisme patronal
(12 pages, 15 sous la douzaine, 75 sous le cent, \$6.00 le mille.)
15. Dieu le veut ! Pour la conversion de la Russie
(Feuillet grand format, 10 sous la douzaine, 60 sous le cent.)
16. Une œuvre de doctrine et de salut
(6 pages, 10 sous la douzaine, 60 sous le cent, \$5.00 le mille.)



ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

Montréal

Abonnez-vous à L'ORDRE NOUVEAU

Un monde s'écroule, un ordre nouveau s'élabore. Il faut que les catholiques laissent mourir ce qui doit passer et qu'ils aident à créer ce qui mérite de vivre.

(L'Épiscopat français)

Hommes publics, chefs d'associations, éducateurs

Voilà le journal qui vous fera connaître la doctrine sociale de l'Église et vous aidera à l'intégrer dans nos mœurs et nos lois.

Amis de l'ordre et de la stabilité sociale

Voilà le journal qui vous renseignera sur les menées communistes au Canada comme à l'étranger et vous aidera à les repousser.

Dirigeants d'œuvres, membres des cercles d'études

Voilà le journal qui vous guidera dans vos travaux et vous aidera à leur donner un caractère à la fois doctrinal et pratique.

L'ORDRE NOUVEAU attache une importance particulière à l'organisation corporative. Il la considère comme le seul moyen, à l'heure actuelle, vraiment apte à réaliser, dans les cadres de notre constitution, la restauration sociale qui s'impose.

Aussi lui accorde-t-il dans chacun de ses numéros une attention spéciale. Il s'efforce de faire bien connaître la nature de la corporation, de montrer ses développements dans les différents pays, d'exposer comment elle pourra s'établir au Canada et d'aider tous ceux qui veulent contribuer à cette œuvre salvatrice.

L'ORDRE NOUVEAU est publié par le secrétariat des Semaines sociales et de l'École Sociale Populaire. Il paraît le 5 et le 20 de chaque mois.

Abonnement annuel: \$1.00

RÉDACTION:
1961, rue Rachel Est

ADMINISTRATION:
4260, rue de Bordeaux

MONTREAL

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

149-150. <i>La Pulpe et le Papier</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
151. <i>L'Atelier syndical fermé</i>	Alfred CHARPENTIER
155. <i>L'Effort économique de notre race</i>	Rodolphe LAPLANTE
156-157. <i>La Forêt canadienne</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
158. <i>Le Caractère de l'adolescent</i>	R. P. Paul-Emile FARLEY, C. S. V.
159-160. <i>Les Allocations familiales</i>	R. P. Léon LEBEL, S. J.
161. <i>L'Association professionnelle</i>	Abbé Maxime FORTIN
162. <i>Fédération des Œuvres d'hygiène infantile</i>	XXX
163. <i>La Réforme du calendrier</i>	J.-H. RICHARDSON
164. <i>Les Petites Industries féminines à la campagne</i>	Georges BOUCHARD
165. <i>L'Union ouvrière</i>	Abbé L.-A. LAFORTUNE Gérard TREMBLAY
166. <i>Les Anciennes Corporations</i>	R. P. STANISLAS, P. S. V.
167. <i>Le Communisme international au Canada</i>	E. S. P.
168. <i>Parents et Maîtres, leur collaboration</i>	Abbé Arthur MAHEUX
169. <i>L'Enseignement agricole d'hiver</i>	Albert RIOUX
170. <i>Le Cinéma</i>	Oscar HAMEL
171. <i>La Crise protestante</i>	R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.
172-173. <i>La Formation technique</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
174. <i>La Gaspésie intérieure</i>	PÉNINSULAIRE
175. <i>Chefs ouvriers catholiques</i>	L.-G. HOGUE
176. <i>La Mission sociale de l'hygiène</i>	Dr J.-A. BAUDOIN
177. <i>Les Associations ouvrières au Canada</i>	E. S. P.
178. <i>Rotary et Maçonnerie</i>	E. S. P.
179. <i>L'Indissolubilité du mariage</i>	R. P. E. JOMBART, S. J.
180. <i>Le Tourisme source de richesse</i>	Eugène L'HEUREUX
181. <i>La Vaccination antituberculeuse</i>	Dr J.-C. BOURGOIN
182. <i>L'Utilisation des sous-produits de la pêche</i>	Joseph Risi
183-184. <i>La Paroisse au Canada français</i>	R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.
185. <i>L'Eglise, nos maux sociaux et l'ouvrier catholique</i>	Abbé J.-Ad. SABOURIN R. P. SCHELPE, S. J.
186. <i>L'Industrie chimique et le Canada</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
187. <i>Le Travail des jeunes filles</i>	Mme W. RAYMOND
188. <i>Les Communautés religieuses et la Cité</i>	Juge C.-E. DORION
189. <i>Les Œuvres dans la Cité</i>	R. P. BONHOMME, O. M. I.
190. <i>Le Syndicalisme catholique canadien</i>	E. S. P.
191. <i>La Semaine sociale de Chicoutimi</i>	Wilfrid GUÉRIN
192. <i>L'Eglise et la question syndicale</i>	PP. ARENDT et MULLER, S. J.
193. <i>Nos Orphelins</i>	Sœur ALLAIRE, etc.
194-195. <i>Encyclique sur l'éducation de la jeunesse</i>	S. S. PIE XI
196. <i>L'Enseignement religieux</i>	S. G. Mgr ROSS
197. <i>La Semaine du dimanche</i>	XXX
198. <i>Pour nos enfants</i>	Sœur MARIE HADELIN, etc.
199. <i>La Préférence aux Syndicats catholiques</i>	XXX
200. <i>Pour le bon journal</i>	Abbé A. ROBERT et O. HÉROUX
201. <i>Le Sens catholique</i>	E. MERCIER et G. LADOUCEUR
202-203. <i>L'Apostolat laïque</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
204-205. <i>Instruction ou Education</i>	Esdras MINVILLE
206. <i>En Russie soviétique</i>	E. S. P.
207-208. <i>Manuel antibolchévique</i>	E. S. P.
209. <i>La Participation des laïques à l'apostolat</i>	Antonio PERRAULT
210-211. <i>L'Encyclique « Quadragesimo anno »</i>	S. S. PIE XI
212. <i>Le Mariage chrétien</i>	R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.
213. <i>L'Etat et la morale publique</i>	Léo PELLAND
214-215. <i>L'Etat et le mariage</i>	Juge C.-E. DORION
216. <i>L'Activité sociale des prêtres de Belgique</i>	R. P. Albert MULLER, S. J.
217-218. <i>Cahier anticommuniste</i>	E. S. P.
219. <i>Pour la Colonisation</i>	E. S. P.
220. <i>Le Rêve communiste</i>	R. P. Thomas-M. LAMARCHE, O.P.
221. <i>Pour la Paix</i>	E. S. P.
222. <i>La Famille</i>	R. P. C. RUTCHÉ, C. S. SP.
223-224. <i>Le Plan quinquennal</i>	ENTENTE INTERNATIONALE
225. <i>La Profession agricole</i>	Abbé Georges-M. BILODEAU
226. <i>Les Opérations de Bourse et leur moralité</i>	R. P. BOURNIVAL, S. J.
227. <i>Le Retour de la mère au foyer</i>	Edé Sr GÉRIN-LAJOIE
228. <i>La Place des enfants n'est pas au cinéma</i>	E. S. P.
229. <i>L'Action catholique et l'Épargne populaire</i>	E. POIRIER et W. GUÉRIN
232-233. <i>Pour la Restauration sociale au Canada</i>	E. S. P.
234. <i>La Culture intellectuelle religieuse</i>	Abbé Anselme LONGPRÉ

Decacidified using the Bookkeeper process.

Neutralizing agent: Magnesium Oxide

Treatment Date: July 2005

Preservation Technologies
A WORLD LEADER IN PAPER PRESERVATION

111 Thomson Park Drive
Cranberry Township, PA 16066
(724) 779-2111

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

235. La Ligue Catholique Féminine	UN AUMONIER
237. L'Agriculture, base économique d'une nation.	Abbé Edouard BEAUDOIN
238. L'Œuvre de la Colonisation.	Esdras MINVILLE
239-240. Le Programme de Restauration sociale.	A. RIOUX, A. CHARPENTIER Dr P. HAMEL, A. GUÉRIN
241. L'Encyclique « Quadragesimo anno »	Abbé Philippe PERRIER
242. La Doctrine sociale de l'Église et la C. C. F.	Mgr Georges GAUTHIER
243-244-245. Le Mouillage du capital.	Adrien GRATTON
247-248-249. Essais d'organisation corporative.	R. P. Albert MULLER, S. J.
250. Eugénisme et stérilisation.	E. JORDAN et Abbé VIOLET
251-252. Journées anticommunistes — I.	E. S. P.
253. Journées anticommunistes — II.	E. S. P.
254-255. La Menace communiste au Canada.	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
256. L'Organisation corporative	Eugène DUTHOIT
257. Le Chômage de la jeunesse	E. S. P.
258-259. Déclaration — Thèses — Statuts.	LIGUE DE LA CLASSOCRATIE
260. Le Scoutisme.	R. P. Oscar BÉLANGER, S. J.
261. L'Apôtre laïque.	R. P. Thomas PINTAL, C. SS. R.
262. Le Komintern	ENTENTE INTERNATIONALE
263. L'Encyclique « Immortale Dei »	S. S. LÉON XIII
264. Allocations familiales	Claire HOFFNER
265. Les Relations avec Moscou	E. S. P.
266. La Crise libératrice	R. P. Albert MULLER, S. J.
267. Le Syndicalisme catholique au Canada	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
268. L'Ordre corporatif.	A. MULLER, S. J., et E. DUTHOIT
269-270. Les vingt-cinq ans de l'E. S. P.	EN COLLABORATION Cardinal VILLENEUVE
271. Caisse populaires et rédemption sociale.	C. VAILLANCOURT et E. POIRIER
272. Comment établir l'organisation corporative au Canada	Esdras MINVILLE
273. L'Orientation professionnelle	Abbé Irénée LUSSIER
274-275. Pour le Christ-Roi et contre le communisme	E. S. P.
276. Les Exercices spirituels.	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
277. Petit Catéchisme anticommuniste.	P. Richard ARÈS, S. J.
278. La Vérité sur l'Espagne	Cardinal ISIDRO GOMA TOMAS
279. L'Action catholique spécialisée.	R. P. Adrien MALO, O. F. M.
280-281. { L'Encyclique « Divini Redemptoris » L'Encyclique « Mit brennender Sorge » }	S. S. PIE XI
282. La Formation sociale dans nos collèges classiques	Abbé Damien ROBERT
283. Le Vendredi saint de l'Église d'Espagne	Secrétariat des C. M.
284. La Coopération économique.	Abbé Lucien BEAUREGARD Jean-Baptiste CLOUTIER
285. Le Syndicalisme national catholique	E. S. P.
286. La Malversation du capitalisme actuel	Abbé Georges CÔTÉ
287. L'Action catholique au Canada	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
288. Le Problème rural.	Nos EVÊQUES
289-290. Catéchisme de l'organisation corporative.	P. Richard ARÈS, S. J.
291. Lettre encyclique sur la liberté humaine.	S. S. LÉON XIII
292. Jeunesse et politique.	Jean FILION
293. Pour que vive notre français.	P. Gabriel LA RUE, S. J.
294. L'Action catholique et les religieux	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
295. Petit Catéchisme d'éducation syndicale	P. Richard ARÈS, S. J.
296. L'Industrie dans l'économie du Canada français	Olivar ASSELIN
297. Pour un Ordre nouveau.	Mgr DESRANLEAU Cardinal VILLENEUVE
298. Mentalité communiste	Mgr John T. MCNICHOLOS
299. Lettre pastorale collective sur la tempérance	Nos EVÊQUES
300. La Nationalisation des entreprises.	Mgr Wilfrid LEBON
301-302. Le Comité paroissial.	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
303. Une enquête sur le communisme à Québec.	Edouard LAURENT
304. Un pays qui a ruralisé son enseignement primaire	François-Xavier BEAUREGARD
305. L'Église et les grands problèmes de l'heure présente	S. Exc. Mgr CARL

N. B. — Les numéros omis sont épuisés.

(Abonnement: \$1.50 par an)

L'École Sociale Populaire laisse à chacun de ses collaborateurs la responsabilité de ses écrits.

93049

BNQ



C 000 093 049

RIERIE DU MESSAGER, MONTRÉAL

